



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 31 °f - maxi. : 65 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau dure.



Valeurs mesurées : mini. : 2 mg/L - maxi. : 3 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,03 mg/L - maxi. : 0,03 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les
paramètres mesurés.**



Valeurs mesurées : mini. : 141,0 mg/L - maxi. : 428,0 mg/L
Références de qualité maxi. : 250 mg/L

**Eau présentant une teneur élevée en
sulfates régulièrement supérieure
à la référence de qualité.**

**Votre réseau : ST JULIEN MONTDENIS MONTDENIS
appartient à : MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
est exploité par : MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
♦ LE REVET

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Nos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés. Elle présente toutefois une teneur en sulfates élevée qui peut engendrer un goût particulier et rend son utilisation pour la boisson et la préparation des aliments déconseillée pour les nourrissons (effets laxatifs éventuels).

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.